

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise  
Séance du 28 mars 2024

**Date de la convocation**  
20/03/2024

**Date d'affichage**  
20/03/2024

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil municipal : 23  
  
En exercice : 23

Le vingt-huit mars de l'an deux mille vingt-quatre à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents : 17** - Olivier ANTY, Véronique APPOLONUS, Elodie ALBENDIN, Nathalie BAHILIL, Abdoulaye DIATTA, Denis DUBOSQUELLE, Céline FOURQUAUX, Olivier FOUR, John FRAISSE, Anne-Marie GALLIMARD, Maryline GIRARD, Ronald GEORGES, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Dorothee OULIÉ, Nicolas TAGUAY

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents : 4** - Lisa CODET, Virginie COUTINHO, Sayed RUNJANALLY, Sylvia WARNER

**Absents donnant pouvoir : 2** - Carine FRAISSE à John FRAISSE, Sandra ORLUC à Michel MALINGRE

**Secrétaire de séance :** Stéphane LACOSTE

\*\*\*\*\*

**Réf : CM 2024 - 23**

**OBJET: Désignation des Jurés d'Assises pour l'année 2025.**

Pour : 19  
Contre :  
Abstentions :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assises,

Vu l'arrêté 2024-003 de la Préfecture du Val d'Oise en date du 19 janvier 2024 portant répartition des jurés qui seront appelés à siéger au cours de l'année 2024 à la Cour d'assises du Val d'Oise,

Acte rendu  
exécutoire après  
dépôt en Préfecture  
de Pontoise  
le :

Considérant que le nombre de jurés est fixé par l'arrêté à 2 personnes pour la commune de Bernes sur Oise (chiffre déterminé en fonction de la population légale en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour le département du Val d'Oise, recensement INSEE de la population),

Monsieur le Maire signale qu'il convient de tirer au sort publiquement à partir de la liste électorale un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté de répartition.

et publication ou  
notification  
du : 06 AVR. 2024

Monsieur le Maire précise également, conformément à l'article 258-1 du Code de Procédure Pénale, que ne devront pas figurer sur cette liste les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile.

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort avec la liste électorale générale.

Sont désignés par tirage au sort :

- 1) SOUABRIA Karima
- 2) CANGY Marie



- 3) CAKMAK Mahmut
- 4) MANCA Pascal
- 5) LE FILOUS Alexandre
- 6) EVANA HENNIDIGE Lalani

Envoyé en préfecture le 05/04/2024  
Reçu en préfecture le 05/04/2024  
Publié le  
ID : 095-219500584-20240328-2024\_23\_01-DE



Fait et délibéré à Bernes sur Oise, le 28 mars 2024  
Vu pour extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

Olivier ANTY

Stéphane LACOSTE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécoeurs citoyens accessible par le biais du site [www.telerecoeurs.fr](http://www.telerecoeurs.fr).*